

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le treize du mois de mai, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 17	Absents 16	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 17	Contre 0	Abstentions 0

Présents : MM. G. BRUN – I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY - E. CECCALDI – J. EMMANUELLI - A. FALCUCCI – P. GUIDONI - M. LUCIANI – F. MARCHETTI – JM. NOBILI – M. PARIGGI – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – D. ANDREANI - JP. ANSALDI – JB. CECCALDI - P. CECCALDI – MD CLAVEAU – P. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI – E. MARCELLI - JB. MARIOTTI – E. MUNIER – E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - R. POIRON – E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

Secrétaire : JM. TEALDI

Date de convocation : 03/05/2013

Date d'affichage :

OBJET :

BUDGET SERVICE GENERAL 2013

**APPROBATION DE LA DECISION
MODIFICATIVE 01/2013**

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire la décision modificative numéro 1 du budget primitif service général 2013.

Cette décision porte essentiellement sur quelques réajustements, tels que :

- Prise en charge des amortissements des comptes de subventions aux équipements chapitre 204 « subventions d'équipements versées » aux différents organismes et budgets annexes : abondement en dépenses de fonctionnement au compte 6811 – immobilisations.
- Réajustement du montant du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales notifié par l'Etat pour un montant de 25 824 €. Le montant total du FPIC est porté à 45 824 €
- Réajustement du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire qui le porte à 747 547 € (715 000 €, prévus initialement au budget primitif)
- Différents réajustement découlant de la notification de l'état des taux d'imposition des taxes directes locales 2013 état 1259 FPU.

La décision modificative numéro 1/2013 s'équilibre et se présente tel qu'il suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 53 321 €

6811/01 – Dotations aux amortissements	
+ 84 658 €	
6815/414 – Pour risques et charges de Fonctionnement	- 89 708 €
739922/01 – Dotation de Solidarité Communautaire	+ 32 547 €
73925/01 – Fonds de Péréquation des ressources	+ 25 824 €

RECETTES : 53 321.00 €

73111/01 – Taxes Foncières et d'Habitation	- 26 064 €
73112/01 – Cotisation sur la valeur Ajoutée	+ 82 593 €
74124/01 – Dotation d'intercommunalité	- 10 524 €
74126/01 – Dotation de compensation	- 5 176 €
748314/01 – Dotation unique de compensation	- 1 672 €
74833/01 – Contribution économique territoriale	- 3 573 €
74835/01 – Compensation exonération taxe habitation	+ 17 737 €

Section d'investissement:

DEPENSES : 84 658.00 €

2041631/01 – Biens mobiliers – matériels – études	+ 84 658 €
---	------------

RECETTES : 84 658.00 €

28041631/01 – Dotations aux amortissements	+ 16 215 €
--	------------

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

28041632/01 – Dotations aux amortissements	+ 62 167 €
2804171/01 – Dotations aux amortissements	+ 4 285 €
2804172/01 – Dotations aux amortissements	+ 969 €
280422/01 – Dotations aux amortissements	+ 320 €
28088/01 – Dotations aux amortissements	+ 702 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE en globalité la décision modificative numéro 1 du budget primitif service général 2013 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, le 13 mai 2013
Pour copie conforme

Le Président

